

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINT-FRÉDÉRIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

RÈGLEMENT 279-12

TRAVAUX DE PAVAGE
RANG ST-LOUIS & RUE LEHOUX

Lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juin 2012, le conseil municipal a adopté le règlement 279-12 décrétant une dépense de \$592 082 et un emprunt de \$592 082 pour des travaux de pavage dans le rang St-Louis et dans la rue Lehoux.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 592 082\$ pour l'exécution des travaux, les frais incidents, les taxes et les imprévus.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues dans le présent règlement, la somme empruntée sera remboursée sur une période de 10 ans.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 6 juin 2012.

Cathy Poulin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Cathy Poulin, Directrice Générale et secrétaire-trésorière, résidant à Saint-Frédéric certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 13h00 le 6 juin 2012 aux endroits suivants : Bureau municipal – Bureau de poste.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 juin 2012.

Directrice Générale